



Sanssac l'Église, le 29 janvier 2021

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale
en Haute-Loire
DSDN
7 rue de l'École Normale
BP 803 49 VALS
43012 Le PUY EN VELAY

Objet : Ecole de Sanssac l'Église : votre projet de décision de fermeture de classe

Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale en Haute-Loire,

Le Conseil Municipal de Sanssac l'Église s'est réuni le 29 janvier 2021 et a évoqué le projet de fermeture d'une classe à l'École Michel Pignol, école du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Sanssac et St Vidal, principe de fermeture que vous avez validé.

Il a décidé à l'unanimité de s'adresser à vous par la présente pour faire valoir sa volonté de conserver l'équipe pédagogique et l'organisation actuelle avec les 5 classes et en exprimer les raisons.

Notre Conseil constate dans un premier temps que le chiffre retenu pour le décompte des enfants est peu en dessous du niveau de référence : il s'agit de quelques unités, et non de dizaines. De plus, il n'intègre pas les moins de 3 ans alors que nos communes ont soutenu cet accueil des tout petits en mettant à disposition les personnels municipaux nécessaires. Même si nous n'ignorons pas les indications de vos circulaires, nous voulons souligner que cette présence des moins de 3 ans ne peut être méconnue ni au regard de son effet bénéfique pour l'enfant, ni au regard de l'effort consenti par nos communes.

Notre Conseil souligne que nos communes se situent entre les bassins de vie et d'emploi du Puy en Velay et de Chaspuzac-Loudes. Depuis le milieu de l'an dernier, nous avons noté un renouveau dans les dépôts de permis de construire, tant dans le neuf que dans la réhabilitation de l'ancien. Cela est dû d'une part au dynamisme des créations d'emploi sur Loudes-Chaspuzac et d'autre part à l'effet de sécurisation qu'offre un bourg au sein d'un espace rural à proximité de centres majeurs. Nos communes ne sont pas en déshérence, bien au contraire.

Nous voulons aussi souligner à propos de la collectivité scolaire que cette dernière prend en charge des enfants en difficulté ou lourdement handicapés, et ce dans un milieu ordinaire. Nous savons que cette intégration vous tient aussi à cœur. Cela se traduit pour nous notamment par une présence renforcée de notre personnel municipal.

Il nous semble enfin que la densification par le regroupement de nos enfants dans seulement 4 classes avec donc une moyenne supérieure à 23 élèves par classe n'est pas dans cette période de contamination massive la plus opportune qui soit. La promiscuité à laquelle votre ministère fait la chasse serait ainsi instituée.

Les bâtiments de l'école sont neufs, le dernier ayant été achevé en 2017. Les locaux sont spacieux, fonctionnels et nous veillons à ce que leur maintenance soit suivie. Les interventions correctives de nos services techniques sont assurées dans les meilleurs délais, week-end compris.

Le matériel à disposition des enfants est récent, le plus souvent moins de 5 ans, et nous répondons aux demandes de l'équipe pédagogique en tant que de besoin.

Cela traduit la volonté de notre commune d'entretenir des rapports étroits et bienveillants avec la communauté scolaire, volonté ancienne et réaffirmée avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Au-delà des questions matérielles, la commune a toujours soutenu les activités périscolaires tant par des participations financières que par des mises à dispositions de personnel.

Notre Conseil veut enfin souligner le projet pédagogique autour de la labellisation « Ecole Numérique » pour laquelle l'école Michel Pignol est l'une des 26 écoles retenues dans le département. Nos communes se sont engagées dès juin 2020 en appui de ce projet pédagogique en présentant le dossier et en intégrant la dépense pour 2021 dans nos budgets à hauteur de 18000€, l'aide étant plafonnée à 7000€. L'enjeu pour nous est bien évidemment d'offrir à nos enfants ce qu'il y a de plus pertinent pour les préparer au monde de demain, mais au-delà de contribuer à l'attractivité de l'école et de nos communes.

Vous comprendrez la contradiction qu'il y a entre d'une part le projet d'une fermeture de classe pour quelques unités manquantes d'enfants de plus de 3 ans et d'autre part les efforts et surtout les perspectives liées au projet d'Ecole Numérique.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, à notre école et sommes prêts à échanger « in situ » avec vous si vous le souhaitez et quand vous le souhaitez, mais de toute façon avant que la décision ne soit validée par votre signature.

Nous vous prions, Madame, d'agréer l'expression de nos sentiments dévoués.

